

Déclaration de politique de

la sécurité, de la santé et du bien-être au travail

TK Elevator Luxembourg souhaite prendre ses responsabilités en vue de la protection de la sécurité, de la santé et du bien-être de ses salariés et pour exercer ses activités de la manière la plus sûre et saine possible.

Nous mettons tout en œuvre pour éviter que nos opérations et produits aient un impact défavorable sur la sécurité, la santé et le bien-être de nos salariés et nous essayons de réduire au maximum les risques liés à nos métiers.

Afin de réaliser cette vision, TK Elevator Luxembourg exerce ses activités conformément aux principes suivants :

- Nous nous engageons à respecter la législation en vigueur en matière de santé&sécurité&bien-être au travail.
- Nous nous engageons à faire fonctionner le système de management de la santé et sécurité VCA et à l'évaluer sur une base annuelle.
- Nous nous engageons à satisfaire en permanence au référentiel « Sécher a Gesond mat System » de l'Association Assurance Accident.
- Nous nous engageons à veiller à l'amélioration permanente en matière de santé&sécurité&bien-être de nos salariés et de notre politique de la sécurité et de la santé. Dans ce cadre, nous utilisons un programme destiné à déterminer et à suivre des objectifs mesurables (KPI).
- Nous prenons des mesures afin de garantir que nos sous-traitants appliquent les mêmes exigences que celles de TK Elevator en matière de protection des salariés.
- Nous organisons les formations nécessaires à l'attention de nos salariés, afin d'accroître leur conscience de la prévention et de la protection lorsqu'ils exercent leur métier
- Nous nous engageons à essayer de réduire régulièrement le nombre d'accidents de travail.
- Le Management tient unanimement le même discours afin de garantir une sécurité optimale et une amélioration permanente de la sécurité, de la santé et du bien-être au travail.
- Cette déclaration de politique de la sécurité&santé&bien-être au travail sera mise à jour et adaptée lors de chaque modification du contexte ou des conditions de l'entreprise.

Clément WAMPACH

(Directeur-Gérant)

Contern, le 9 février 2022